

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 17 NOVEMBRE 2016

DELIBERATION N°BC/2016.00473

COMMUNE DE SAINT-ETIENNE - ETUDE DE FAISABILITE POUR LA CREATION D'UN BASSIN DE RETENTION SECTEUR RUE VACHER — CAMPAGNE DE MESURE DE DEBITS COMPLEMENTAIRE SUR LE COLLECTEUR DE L'ISERABLE — MARCHE NEGOCIE ARTICLE 30-I 10° PASSE AVEC LA SOCIETE GIRUS GE

Le Bureau communautaire a été convoqué le 10 novembre 2016

Nombre de membres en exercice : 51

Nombre de présents : 45 Nombre de pouvoirs : 1 Nombre de voix : 46

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Christian FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GARRIDO, M. Roland GOUJON, M. Rémy GUYOT, M. Raymond JOASSARD, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, M. Bernard LAGET, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Yves MORAND, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Claude SCHALK, M. Joseph SOTTON, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

Pouvoirs:

M. Gérard MANET donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD

Membres titulaires absents excusés :

M. Paul CELLE, M. Marc CHAVANNE, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, M. Yves LECOCQ

Secrétaire de Séance :

M. Rémy GUYOT

REÇU EN PREFECTURE

Le 29 novembre 2016

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20161013-D20160047310-DE

DATE D'AFFICHAGE: 20161129



DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 17 NOVEMBRE 2016

COMMUNE DE SAINT-ETIENNE - ETUDE DE FAISABILITE POUR LA CREATION D'UN BASSIN DE RETENTION SECTEUR RUE VACHER - CAMPAGNE DE MESURE DE DEBITS COMPLEMENTAIRE SUR LE COLLECTEUR DE L'ISERABLE - MARCHE NEGOCIE ARTICLE 30-I 10° PASSE AVEC LA SOCIETE GIRUS GE

Le marché d'étude de faisabilité (marché n° 2015 ASRI 130) pour la création d'un bassin de rétention sur le réseau unitaire du bassin versant situé à l'amont de la rue Vacher à Saint-Etienne a été conclu avec la société GIRUS pour un montant de 18 190 € HT et une aide financière de l'Agence de l'eau de 50 %.

Cette étude a permis de mieux comprendre le fonctionnement du réseau situé à l'amont de la rue Vacher et mis en évidence des apports a priori seulement par temps de pluie en provenance d'un important bassin versant non pris en compte dans l'étude initiale et pour lesquels il est important de réaliser une campagne de mesures complémentaires. Cette campagne permettra de valider le comportement hydraulique de ce secteur en temps sec et en temps de pluie.

En application de l'article 30-I 10° du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, il apparait économiquement et techniquement avantageux de confier cette étude au même prestataire que celui qui a effectué l'étude de faisabilité initiale.

Par suite, il est proposé de confier le marché à intervenir à la société GIRUS GE qui s'est substituée à la société GIRUS pour l'ensemble de ses activités. Le montant du marché est fixé à 9 965,00 € HT. Ce marché pourra bénéficier d'une aide financière de l'Agence de l'eau de 50 %.

Il appartient au Bureau de Saint-Etienne Métropole d'autoriser la signature de ce marché.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- <u>autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer un marché négocié avec GIRUS GE pour un montant de 9 965,00 € HT,</u>
- <u>la dépense correspondante sera imputée à l'opération n° 189 du budget annexe assainissement de l'exercice 2016.</u>

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait, Le Président,

Gaël PERDRIAU